



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 5 mai 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 1

N° DEL-2023-13

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre**

Séance du 12 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le 12 mai à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND.

Messieurs Laurent DUCARD, Philippe PONTILLON, Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE, Danis SIX, Richard THIBAUT.

Absents excusés : Corinne DUMONT, Ingrid MÉTAIS, Natacha MOUGEOLLE, Dominique NOURRY, Vanessa TESSIER.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS DEL-2022-51, DEL-2023-03 ET DEL-2023-08

Suite à des erreurs matérielles concernant les délibérations suivantes :

- sur la DEL-2022-51 n'apparaissait pas le montant des crédits 2022, qui est la base des calculs pour les 25% potentiellement engagés en 2023.
- sur la DEL-2023-03 n'apparaissait pas les numéros des comptes sur lesquels les dépenses allaient être engagées.
- sur la DEL-2023-08 le taux de taxation sur les résidences secondaires ne peut excéder 17,42 %, la délibération doit donc être reprise afin d'être validée.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler ces trois délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'annuler les délibérations DEL-2022-51, DEL-2023-03 et DEL-2023-08.

Fait à Neuillé le Lierre, le 12 mai 2023

Le Maire, Blandine BENOIST.